



INSTITUT SCIENTIS a le plaisir de vous transmettre son nouveau courriel réglementaire et scientifique de l'année, fondé sur l'holistique des compétences et connaissances de son équipe. Conscientes de l'importance de la qualité des données transmises, ses microbiologistes, toxicologue, chimiste œuvrent au quotidien pour vous apporter des informations précises et utiles.

**Sponsor et intervenant au congrès de Chartres,
Rendez-vous les 19 et 20 novembre !**



L'IA au service du Réglementaire et de l'Evaluation de sécurité

Quel champ des possibles et les risques associés ?



Le nouveau programme des formations et webinaires est disponible !
[Formations 2025-2026 & Webinaires 2026](#)

[Nous contacter](#)

Réglementation

Cosmétiques

[Règlement \(CE\) n°1223/2009 relatif aux produits cosmétiques en date du 1er septembre 2025](#)

Il s'agit de la dernière version consolidée de ce règlement.

[Restreindre l'utilisation de l'octocrylène dans les produits cosmétiques pour protéger l'environnement](#)

L'Anses souhaite réduire drastiquement l'utilisation de l'octocrylène dans les produits cosmétiques, en abaissant la concentration maximale autorisée. Le dossier de restriction élaboré par l'Agence au nom de la France a été déposé auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) dans le cadre du règlement REACH.

En savoir plus ?

[Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne \(1h\)](#) : **Webinaire**

[Réglementation européenne cosmétique \(7h\)](#) **Formation**

Confiez-nous l'évaluation de la sécurité de vos produits cosmétiques !

Rédaction des DIP et rapports sur la sécurité- Evaluation spécifique des conditionnements-Constitution de bases de données personnalisées (Matières Premières-Conditionnements) -Création/Vérification des étiquetages et Conseils en matière de tests et d'allégations -Notification- Assistance réglementaire personnalisée. Prestations internationales.

Biocides - Mélanges dangereux - REACH

[Registre des AMM de produits biocides-ANSES](#)

Le registre ANSES centralise toutes les informations sur les biocides autorisés en France.

Il contient les décisions d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) des produits biocides délivrées par l'ANSES depuis le 1er juillet 2016, les conclusions d'évaluation, ainsi que les informations techniques et réglementaires associées à chaque référence de produit.

[Règlement \(CE\) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement \(CE\) n o 1907/2006](#)

Toutes les substances et mélanges mis sur le marché européen doivent être classés selon leurs dangers physiques, pour la santé et pour l'environnement.

Ce règlement précise les méthodes et critères pour attribuer à chaque substance ou mélange une ou plusieurs classes et catégories de danger (inflammable, toxique, cancérogène, mutagène, reprotoxique...)

Il s'agit ici de la version consolidée du 1^{er} septembre 2025.

En savoir plus ?

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez avant le Congrès Biocides \(1h\)](#) :

Webinaire

[Réglementation européenne des produits biocides \(7h\)](#) : **Formation**

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire \(1h\)](#) : **Webinaire**

[Contactez-nous](#) pour vous accompagner dans la création de vos FDS, les notifications PCN et RCP (Suisse).

Vérification de la conformité réglementaire-Stratégie de tests- Création/Vérification des étiquetages-Déclaration BioCID-Same product-Notification PCN-Formations- Assistance réglementaire et normative

Toxicologie

[Le rôle des dermo-cosmétiques dans la prise en charge des toxicités cutanées liées au cancer : consensus international d'experts](#)

Dans cette publication, les nouvelles toxicités cutanées observées avec les médicaments oncologiques sont passées en revue et le rôle des dermo-cosmétiques dans l'amélioration des résultats cliniques et la réduction des interruptions de traitement est évalué.

Des recommandations générales concernant l'initiation et le choix des soins cutanés pour tous les patients en oncologie, ainsi que des recommandations sur les facteurs à prendre en compte lors de l'utilisation de dermo-cosmétiques pour des types spécifiques de toxicités cutanées sont effectuées.

[Too Much of a Good Thing: A Case of Acute Fluoride Ingestion](#)

Un effet protecteur du fluor dans la prévention des caries dentaires a été observé dans les communautés qui consommaient de l'eau naturellement fluorée par rapport à celles qui consommaient de l'eau non fluorée. Par la suite, le fluor a commencé à être ajouté à l'eau potable dans divers pays comme moyen de prophylaxie des caries. La dentisterie a commencé à développer l'utilisation du fluor comme additif dans les dentifrices et les bains de bouche, ainsi que sous forme de poudre de fluorure de sodium. Les gels, comprimés et poudres fluorées peuvent être utilisés en toute sécurité, mais peuvent entraîner des intoxications aiguës.

Cette publication montre notamment que l'ingestion de fluor peut générer une tachycardie et une hypotension ainsi qu'une élévation du taux de lactate, créant un tableau clinique similaire à celui d'une septicémie.

Confiez-nous l'élaboration des profils toxicologiques des substances contenues dans vos produits ainsi que l'évaluation de la sécurité de ceux-ci.

Profils toxicologiques substances synthétiques et naturelles-Analyse de risque des impuretés-Elaboration des bases de données toxicologiques-Recherches et sélections de VTR-Marges de sécurité-Approches « weight of evidence », Read-Across et TTC-Analyse de risque des allergènes-Approche QRA2-Détermination des SED systémiques (produit unique et/ou exposition agrégée/populations cibles y compris les plus sensibles (enfants, femmes enceintes, peaux atopiques...)-Assistance réglementaire et normative

Microbiologie

[Effet des conservateurs sur les micro-organismes isolés à partir de cosmétiques contaminés collectés dans la région de La Mecque, en Arabie saoudite](#)

Cette étude évalue l'efficacité de différents conservateurs (phenoxyethanol, benzyl alcool, propylparaben, methylparaben) contre des souches bactériennes et fongiques issues de produits cosmétiques contaminés. Elle met en évidence la variation de sensibilité des microorganismes aux conservateurs et souligne l'importance d'adapter les systèmes de conservation pour garantir la stabilité microbiologique des cosmétiques.

En savoir plus ?

[Microbiologie des produits cosmétiques \(3h30\) : Formation](#)

[Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques \(1h\) : Webinaire](#)

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ? \(1h\) : Webinaire](#)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides \(1h\) : Webinaire](#)

Environnement

PFAS : vers une surveillance élargie

L'Anse a compilé et exploité les données de contamination disponibles dans l'ensemble des milieux de l'environnement, l'alimentation, les produits de consommation et la biosurveillance, etc. en France. Elle dresse un état des lieux de la contamination par les PFAS et propose des stratégies de surveillance adaptées à ces substances.

En savoir plus ?

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (1h30) : **Webinaire**

Assistance et conseil Allégations Environnementales - Loi Agec - Info-Tri

Intelligence artificielle

L'IA au service du Réglementaire et de l'Evaluation de sécurité ?

Quel champ des possibles et les risques associés ?

Rendez-vous à Chartres le 19/11 pour en discuter lors du congrès Enjeux réglementaires Parfums & Cosmétiques.

Intelligence artificielle et responsabilité médicale. Quels enjeux ?

L'intelligence artificielle (IA) révolutionne le domaine médical, offrant des avancées indéniables pour le diagnostic, le traitement et le suivi du patient. L'exercice professionnel est très encadré, pour garantir la qualité et la sécurité des soins. Ce rapport présente les conséquences de l'utilisation de l'IA par les médecins sur leur responsabilité. De nouvelles obligations naissent de la législation française : code de la santé publique, code de déontologie médicale, loi « informatique et libertés » (1978), loi relative à la bioéthique du 3 août 2021, auxquels s'ajoutent la transposition en droit français de la réglementation de l'Union européenne (UE), notamment, le « Règlement général de protection des données » (RGPD, 2018), le règlement européen sur l'IA (RIA) (« EU AI ACT ») adopté le 13/6/2024 par le parlement européen. Ce dernier texte met l'accent sur les obligations respectives et le partage éventuel de responsabilité entre le « fournisseur » du dispositif utilisant l'IA (développeur, concepteur, fabricant, ...) et le « déployeur », qui est le professionnel de santé face à la « personne affectée » (le patient) mettant en cause les conséquences de l'utilisation de l'IA.

L'information délivrée par le médecin à son patient et la relation qui se noue entre eux dans le cadre de l'utilisation de ces nouvelles technologies est la pièce maîtresse de la responsabilité médicale (article L-4001-3 du CSP).

Aucune décision de justice concernant l'utilisation de l'IA dans le domaine médical n'existe à ce jour (juridictions judiciaires, administratives, disciplinaires, ou commission de règlement amiable). Cependant la mise en application, en cours, de la réglementation européenne comme française, conduira sans aucun doute à faire évoluer la législation. Le RIA entrera complètement en vigueur le 2 aout 2027.

Formulation-R&D

Micro-encapsulation : optimisation des actifs cosmétiques

La micro-encapsulation est une technique avancée incontournable pour améliorer la stabilité, la libération contrôlée et l'efficacité des actifs en formulation cosmétique.

Elle consiste à isoler des substances bioactives dans des microcapsules, généralement constituées de polymères naturels ou synthétiques.

L'enveloppe ainsi créée protège le ou les actifs encapsulés des agressions externes (oxydation, lumière, pH, température) tout en permettant sa/leur libération au moment désiré sur la peau.

Parmi les techniques courantes d'obtention, on retrouve l'émulsification, le séchage par pulvérisation, la coacervation et la polycondensation interfaciale.

Le choix parmi ces procédés est effectué selon la nature de l'ingrédient à encapsuler et l'application visée.

Outre la stabilisation, la micro-encapsulation permet de masquer des odeurs indésirables, de prolonger les effets d'un ingrédient ou séparer des actifs incompatibles dans une même formule. Les applications cosmétiques sont nombreuses : libération progressive de vitamines, prolongation de la diffusion d'un parfum, ou encore incorporation contrôlée d'antioxydants.

Maîtriser ces techniques permet d'optimiser l'efficacité des produits, tout en offrant une nouvelle gamme d'expériences sensorielles pour l'utilisateur.

Agrément du ministère de la Recherche et de l'Innovation (CIR/CII) – Création de formules innovantes et exclusives – Optimisation de formules existantes – Stabilité et compatibilités contenant-contenu-Formations

Formations & Webinaires

[Formations 2025-2026](#) [Webinaires 2026](#)

Cosmétiques

Nouveaux webinaires 2026

[Introduction aux NAMs : vers une évaluation toxicologique sans expérimentation animale \(2h\)](#)

[Evaluer les perturbateurs endocriniens avec les NAMs : vers une toxicologie mécanistique et prédictive \(2h\)](#)

[Filtres Solaires : évaluation toxicologique et enjeux \(2h\)](#)

Réglementation/BPF/Tests Europe

[Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne \(1h\)](#)

[Réglementation européenne cosmétique \(7h\) Formation à distance](#)

[Produits cosmétiques : allégations vs réglementation \(1h\)](#)

[Allégations – Réglementation & Tests Formation à distance \(3h30\)](#)

[Notification CPNP : déclarer votre produit en évitant les pièges \(1h\)](#)

[Comment rédiger une étiquette cosmétique conforme au Règlement n°1223/2009 \(1h\)](#)

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques \(2h\)](#)

[Test de sécurité et d'efficacité des produits cosmétiques : comment s'y retrouver ? \(1h\)](#)

[Lignes directrices relatives aux informations emballage à collecter pour le DIP \(1h\)](#)

[Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ? \(1h\)](#)

[Les essentiels des BPF cosmétiques \(ISO 22716\) et du bionettoyage \(1h\)](#)

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ? \(1h\)](#)

Labels

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques, détergents, désinfectants \(1h\)](#)

[Labels écologiques : Focus sur COSMOS Formation à distance \(2h\)](#)

Microbiologie

[Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques \(1h\)](#)

[Microbiologie des produits cosmétiques Formation à distance \(3h30\)](#)

[Initiation à la microbiologie cosmétique et à la gestion du laboratoire Formation à distance \(3h30\)](#)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides \(1h\)](#)

Formulation

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel \(1h\)](#)

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ? \(1h\)](#)

[Formulation des produits de maquillage \(1h30\)](#)

[Formulation des produits cosmétiques Formation à distance \(3h30\)](#)

Réglementation internationale

[Réglementation des produits cosmétiques : ASEAN et AUSTRALIE](#) (1h30)

[Réglementation des produits cosmétiques : USA-Canada-Mexique](#) (2h)

[Réglementation des produits cosmétiques en Israël](#) (1h)

[Réglementation des produits cosmétiques : Chine, Japon, Hong-Kong et Corée du Sud](#) (2h30)

[Réglementation des produits cosmétiques : Maghreb central, Pays du Golfe \(GSO\)](#) (1h30)

Biocides-détergents-virologie

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (1h)

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez avant le Congrès Biocides](#) (1h)

[Réglementation européenne des produits biocides Formation à distance](#) (7h)

[Formulation détergents : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Labels écologiques : Focus sur Ecocert Détergent Formation à distance](#) (1h30)

[Virologie : Produits virucides d'hygiène cutanée et environnementale Formation à distance](#) (5h)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ?](#) (1h)

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (2h)

[Notification PCN : à la découverte du portail européen](#) (1h30)

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques, détergents, désinfectants](#) (1h)

Dispositifs médicaux Formations en ligne

[Le Règlement DM : structure et points clés](#)

[Les Opérateurs Economiques du dispositif médical \(fabricant, distributeur, mandataire, importateur & missions de la PCVRR\).](#)

[Exigences de conformité des DM, documentation technique, normes harmonisées, guides MDCG](#)

[Classification des dispositifs médicaux et processus de marquage CE](#)

[Le Système de Management de la Qualité des DM selon la norme ISO 13485.](#)

[Les DM en pratique : relations avec les organismes notifiés, UDI, EUDAMED, Déclarations de mise en service en France et dans l'UE](#)

[La gestion des risques des DM](#)

[La gestion post-market et la matériovigilance des DM](#)

[La sécurité biologique des DM](#)

[DM et données cliniques](#)

[Les produits combinés et DM administrant des médicaments](#)

[Remboursement des DM en France](#)

Compléments alimentaires-Bougies parfumées

[La réglementation des compléments alimentaires en Europe](#) (1h)

[Réglementation européenne des compléments alimentaires Formation à distance](#) (4h30)

[Formulation et réglementation des bougies parfumées](#) (1h)

Droit des marques

[Comment protéger et défendre sa marque ?](#) (1h)



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion.

INSTITUT SCIENTIS est un organisme enregistré (n°11755465975) reconnu pour la qualité des formations dispensées et certifié QUALIOPI au titre de la catégorie ACTIONS DE FORMATION.

Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion.

INSTITUT SCIENTIS est un organisme de formation enregistré et certifié Qualiopi pour ses actions de formations. Cette certification vous permet une prise en charge par les organismes paritaires.

Médicaments et Dispositifs médicaux

INSTITUT SCIENTIS collabore depuis de nombreuses années avec Yves Tillet, président de TILLETT EXPERTISE & BUSINESS, PharmD, AIHP, MSc, MBA, FTOPRA, Team-PRRC.



Bureau : 6, rue du Docteur Naudier 77400 LAGNY-SUR-MARNE (EU-Fr)

Mob : +33 (0)6 767 192 67

Email : y.tillet@teb-health.com

www.teb-health.com

Ce mois-ci, nous vous partageons la [lettre d'informations](#) du 13 octobre.

Droit des marques

INSTITUT SCIENTIS vous présente Benoliel Avocats, un cabinet ‘boutique’, 100% dédié au droit de la propriété intellectuelle, composé d’une équipe d’experts qui accompagnent les entreprises innovantes, les créateurs, designers ou agences de publicité, dans la préservation et la défense de leurs marques, droits d'auteur, design, brevets, savoir-faire et tout actif immatériel. La lutte contre la contrefaçon et les actions en concurrence déloyale ou parasitaire sont au cœur de ses activités.



La Rosée Cosmétiques déboutée de ses demandes en référé contre Caudalie

Sticks solaires La Rosée Cosmétiques c. Caudalie

Rétraction des ordonnances fondées sur l'art. 145 CPC
faute de motif légitime

Rejet du référé fondé sur des pratiques déloyales et
parasitaires

Cour d'appel de Paris, 16 octobre 2025, n° 25/00941

La Rosée Cosmétiques déboutée de ses demandes en référé contre Caudalie

1. Les faits

En juillet 2024, la société La Rosée Cosmétiques obtient, sur le fondement de l'article 145 CPC, l'autorisation par ordonnances non contradictoires, de réaliser des mesures d'instruction dans les locaux de la société Caudalie. Elle lui reproche d'avoir repris les codes de son stick solaire, devenu son produit phare : mêmes teintes, même forme, même fournisseur, campagnes promotionnelles similaires.

En septembre 2024, elle l'assigne en référé et sollicite notamment l'interdiction de commercialiser le stick solaire ainsi que des dommages-intérêts provisionnels élevés pour parasitisme et concurrence déloyale.

En août 2024, Caudalie contre-attaque en demandant au juge des référés la rétractation des ordonnances, estimant que les mesures sollicitées sont disproportionnées et intrusives, faute de motif légitime.

Les procédures sont jointes, pour une bonne administration de la justice.

2. La solution

Caudalie obtient pleine satisfaction devant le Juge des référés, ce que confirme la Cour d'appel de Paris :

- **Certes**, les similitudes visuelles des produits et des campagnes promotionnelles établissent bien l'existence d'un procès 'en germe', condition requise au regard de l'article 145 CPC ; la mise sur le marché du produit Caudalie pourrait être constitutive de concurrence déloyale et parasitaire.
- **Cependant**, La Rosée Cosmétiques ne justifie pas de l'utilité des mesures d'instruction ordonnées : elle dispose déjà d'éléments suffisants (identité du fournisseur, agence marketing, campagnes publiques, etc.) pour agir et a d'ailleurs agi sans attendre l'issue de la mesure d'instruction puisque les pièces ont été placées sous séquestre. Conséquence : défaut de motif « légitime » pour obtenir de telles mesures d'instruction.
- En outre, aucune nécessité d'agir par surprise n'est démontrée : la crainte d'une destruction de preuves ou la volonté de préserver un effet de surprise constituent une motivation générale et insuffisante. Conséquence : dérogation injustifiée au principe du contradictoire.
- Les ordonnances sont donc rétractées et les documents qui avaient été indûment saisis dans les locaux de Caudalie sont détruits avec l'autorisation de cette dernière.

Mais ce n'est pas tout ! La Cour d'appel de Paris rejette également la demande d'interdiction fondée sur la concurrence déloyale et parasitaire :

- Aucune urgence, ni trouble manifestement illicite ne sont caractérisés.
- Les similitudes observées relèvent des tendances du marché et le stick revendiqué par La Rosée Cosmétiques ne peut être considéré comme une « innovation ».
- Caudalie justifie de ses propres investissements et d'une antériorité contractuelle avec le fournisseur concerné.

Oeil de BA : L'arrêt est très motivé, il est à notre sens plutôt très sévère pour le demandeur, mais la décision reste susceptible de pourvoi devant la Cour de cassation. A ce stade, il ne tranche bien sûr que les questions dites 'de référé', c'est-à-dire celles qui relèvent de l'évidence.

Nous verrons si le litige se poursuit au fond, rien n'est encore impossible pour le demandeur même si la partie s'annonce a priori difficile !

Pour toute information supplémentaire : <https://benoliel-avocats.com/> ou page LinkedIn ou Instagram du cabinet

En savoir plus ?

Suivez en replay [Comment protéger et défendre sa marque ?](#) (1h) : **Webinaire**

FAQ du mois

Quelles sont les données exigées par l'article 18 du Règlement 1223/2009 ?

L'article 18 concerne l'expérimentation animale.

Il impose pour la formule concernée

- une vérification de la conformité de l'ensemble des matières premières au regard d'une absence de tests sur animaux selon les échéances à considérer, 2009 ou 2013 pour certaines études de toxicité à doses répétées.
- une attestation de la personne responsable certifiant l'absence d'expérimentation animale.

En savoir plus ?

[Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne \(1h\)](#)

[Réglementation européenne cosmétique \(7h\) Formation à distance](#)

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire \(1h\) : Webinaire](#)

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez avant le Congrès Biocides \(1h\) : Webinaire](#)

[Réglementation européenne des produits biocides \(7h\) : Formation à distance](#)

Retrouvez le détail de nos prestations :

- [Prestations Europe](#)
- [Prestations International](#)

[Contactez-nous](#) pour vous accompagner dans la création de vos FDS, étiquettes biocides, détergents, bougies et parfums d'ambiance, notification PCN.

Publications

Retrouvez toutes les [publications d'INSTITUT SCIENTIS](#).

Merci à l'Observatoire des Cosmétiques pour la publication de nos derniers articles !

[NAM et NGRA, des outils pour évaluer la sécurité des cosmétiques](#)

Depuis quelques temps, les acronymes NAM (pour New Approach Methodologies) et NGRA (pour Next Generation Risk Assessment) sont apparus dans l'univers des produits cosmétiques comme étant des solutions possibles pour l'évaluation des ingrédients cosmétiques en l'absence de tests effectués sur les animaux. Notre article propose une présentation générale des NAM et du NGRA, et traite de la feuille de route de la Commission européenne relative à l'élimination des tests sur les animaux. Il propose également une réflexion sur l'application de ces concepts lors de l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques.

[Huiles de palme et palmiste : impacts sur l'environnement et substitutions possibles](#)

Les huiles de palme (Palm oil) et de palmiste (Palm kernel oil) proviennent toutes les deux d'un même palmier nommé *Elaeis guineensis*. Mais elles sont obtenues à partir de l'extraction de deux parties différentes du fruit : le mésocarpe pour la première, et l'amande ou le noyau pour la seconde. Ces huiles sont très peu incorporées directement en tant qu'ingrédients dans les produits cosmétiques. Elles sont cependant à l'origine de nombreuses matières premières, obtenues par plusieurs réactions chimiques (hydrogénéation, estérification, saponification, ajout de greffons hydrophiles). Les dérivés courants des huiles de palme et de palmiste incluent le Lauryl glucoside, le Sodium lauryl sulfate et le Sodium laureth sulfate, qui sont utilisés pour leurs propriétés nettoyantes et moussantes.

Shampooings 2-en-1 : un défi pour le formateur ?

Un shampooing 2-en-1 est un produit cosmétique capillaire conçu pour combiner deux fonctions en un seul usage : shampooing et après-shampooing (ou conditionneur). Ce type de produit permet ainsi de nettoyer les cheveux tout en les démêlant, en une seule application, et a été créé pour faciliter la vie des consommateurs. Mais facilitent-ils aussi celle des formateurs ? Rien n'est moins sûr !

A venir dans la prochaine lettre d'informations : **L'intelligence artificielle au service de l'évaluation de la sécurité cosmétique.**

Rencontrez-nous !

En 2025, voici les manifestations suivies par INSTITUT SCIENTIS :

COSMETAGORA	14 et 15 janvier - Paris
PCD (salon de l'innovation packaging des parfums, des cosmétiques et des produits de soins)	28 et 29 janvier - Paris
Salon bien être - médecine douce	Du 30 janvier au 03 février - Paris et Lyon
Business Meetings @ JEC WORLD 2025	Du 04 au 06 mars - Villepinte
Salon de Podologie	07 et 08 mars - Paris
Cosmoprof	Du 20 au 23 mars – Bologne (Italie)
Congrès règlementaire COSMED	26 et 27 mars - Paris
ContaminExpo	Du 25 au 27 mars - Paris
Europropre	Du 25 au 27 mars - Paris
Congrès Détergence, Réglementation & Environnement	1 ^{er} et 2 avril - Paris
Congrès In-cosmetics	Du 8 au 10 avril – Amsterdam (Pays-Bas)
Congrès International d'Esthétique & Spa	14 avril - Paris
Santexpo	Du 20 au 22 mai - Paris
Congrès SF2H (Hygiène hospitalière)	Du 4 au 6 juin - Marseille
SALON I FEEL GOOD	Du 6 au 8 juin - Paris
Make-up Paris	18 et 19 juin - Paris
Congrès Environment & Safety	1 ^{er} juillet - Le Vaudreuil
Luxe pack Edition spéciale	1 ^{er} et 2 juillet - Paris
Congrès de la Société française de microbiologie	Bordeaux, du 24 au 26 septembre
Congrès de l'IFSCC	Du 15 au 18 septembre
Congrès biocide	30 septembre et 1 ^{er} octobre - Lyon
Cosmopet	2 et 3 octobre - Saint-Germain-en-Laye
Cosmetic 360	15 et 16 octobre - Paris
Congrès Parfums et Cosmétiques	19 et 20 novembre - Chartres
Salon Natexpo	Du 30 novembre au 2 décembre - Paris
Congrès de la Société Française de Toxicologie	11 et 12 décembre - Paris

Contactez-nous aussi pour convenir d'un rendez-vous dans nos locaux « Au cœur de l'Art & de la Science » à Montmartre !



Art & Science

Parce qu'Art & Science sont indissociables, [IS'Art Galerie Montmartre](#) abrite notre espace professionnel (bureaux et laboratoire de création scientifique) au cœur de la cité artistique parisienne.

[Nous contacter](#)



La qualité des données transmises pour une amélioration de vos performances.

Réglementation  Formation



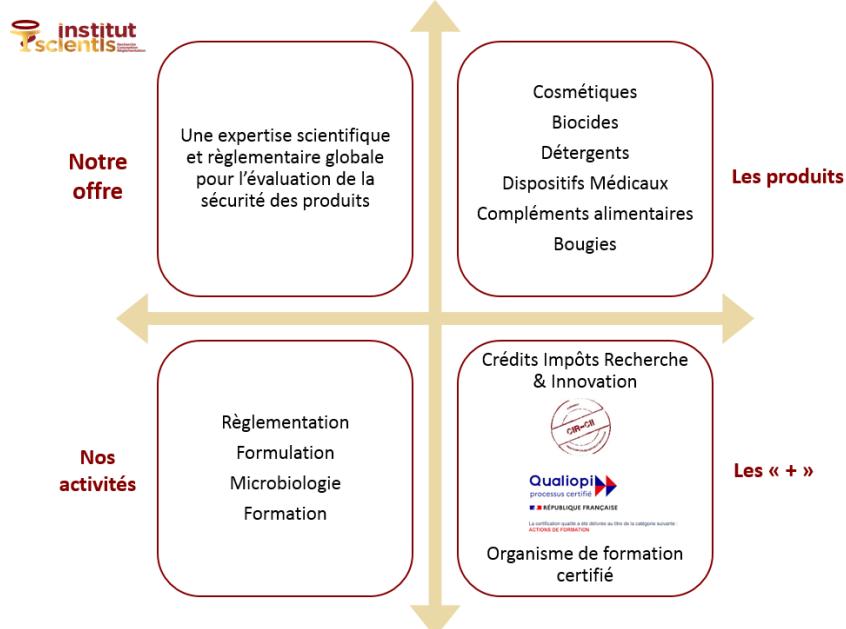
 DataDock Formulation

INSTITUT SCIENTIS est une société prestataire de services scientifiques spécialisée dans la réglementation, la microbiologie, et la conception de produits tels que les cosmétiques, les biocides, les détergents, les bougies. Sa principale activité est l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques (expert toxicologue ERT interne).

Ses domaines de compétence sont élargis à la rédaction des DIP, leur audit, la notification CPNP, la vérification des étiquetages, la veille normative. INSTITUT SCIENTIS assure au quotidien une hotline réglementaire et scientifique générale. Agréé par le ministère de la Recherche (CIR/CII), leur laboratoire propose la création de formes galéniques adaptées aux attentes des services Marketing et en conformité avec les exigences réglementaires.

INSTITUT SCIENTIS est un organisme de formation enregistré et certifié QUALIOPI pour les actions de formations, reconnu pour la qualité des formations dispensées.

PARIS MONTMARTRE - institut@scientis.fr - www.institut-scientis.fr
[Brochure Institut Scientis](#)



© 2025 – INSTITUT SCIENTIS

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'INSTITUT SCIENTIS, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

INSTITUT SCIENTIS ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. INSTITUT SCIENTIS ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

54 rue Lamarck 75018 PARIS - institut@scientis.fr

Site internet : www.institut-scientis.fr / Téléphone : +33 (0)1 42 57 89 67

Toute reproduction de cette lettre d'informations est interdite.